

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2024-D036

### Acquisition d'un barnum

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits budgétaires au budget primitif 2024 de la Commune,

Vu la proposition reçue

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un barnum supplémentaire,

### **DECIDE**

**Article n° 1 :** La société France Diffusion, dont le siège social est situé à PLOUMAGOAR - 6B ZA Bel Orme - est retenue pour la fourniture d'un barnum de 3 m x 6m.

**Article n° 2 :** Le montant de ce barnum est de 824.17€ hors taxes soit 1 050.80€ toutes taxes comprises.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 03/05/2024

Le Maire,

Monique TROTIN

